



**Déclaration liminaire à la CCP « Travail » du 19 octobre  
ou  
« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage:  
Polissez-le sans cesse et le repolissez » !**

Monsieur le Président,

*Trois questions sont toujours particulièrement sensibles et prégnante pour les agents de notre ministère, et pour la Fonction Publique dans son ensemble :*

**les effectifs, les conditions de travail, et la rémunération.**

**Alors oui, « vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage » !**

**Du côté des conditions de travail, nous continuons notre errance de Charybde en Sylla !**

Après la RGGPP, la REATE, la loi NOTRE, la fusion des régions, la démarche 3MO...**Voici le nouveau tsunami qui va nous submerger : CAP 22, c'est déjà parti !**

Le Premier ministre Édouard Philippe a lancé vendredi 13 octobre le programme de transformation de l'administration "Action Publique 2022", avec Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics.  
**« À suivre en direct sur sa [page Facebook](#) , sur son compte Twitter et sur la [page Facebook du Gouvernement.](#) »**

***Vive le « nouveau » direct! Mais seulement si on est « branché », connecté!***

Forcément, puisque la nouvelle réforme, la nième, s'appuiera sur le numérique. Mais à quel coût ? Humain et financier ? L'Etat fera-t-il des économies ?

Le doute est permis en constatant les dérives budgétaires régulièrement dénoncées par la Cour des comptes sur les marchés informatique des différents ministères.

***La communication institutionnelle ne passe plus par les canaux traditionnels : ainsi, les organisations syndicales sont ignorées, voire « déconsidérées », puisqu'elles ont été écartées du groupe de 34 experts qui vient d'être nommés. "Les syndicats sont associés à la réforme via une grande consultation des agents publics", a justifié le ministre de l'Action publique : mais ils ne sont plus « force de proposition » !***

## **A suivre, les feuilles de route des ministres.**

Il leur est demandé de faire des propositions, pour la fin du premier semestre 2018. Ils doivent en particulier rechercher :

- « **la suppression** des chevauchements de compétences,
- **les transferts** entre collectivités, au secteur privé,
- **voire l'abandon** de missions ».

*Sans oublier « d'imaginer » également les économies durables et structurelles et les pistes d'amélioration de la qualité du service.*

En clair, faire des économies, supprimer le maximum d'agents publics, et en toute fin, se préoccuper de la qualité du service.

Où sont les besoins des citoyens?, des usagers ?  
Quel impact sur nos missions nos services, nos métiers?

***Encore une réforme menée tambour battant ! La foire aux Fausses Bonnes Idées est ouverte.***

**Pour l'UNSA-Itefa, l'action publique ne peut pas être réduite à une production de services dans la seule perspective de performance économique.**

**Remettre l'humain au centre des organisations doit rester une préoccupation constante.**

A l'heure du Grand Chantier sur l'action publique 2022, l'UNSA ITEFA appelle et exige qu'aucune réforme ne se fasse sans les agents publics. Elle réclame fermement la mise en place d'un véritable dialogue social :

**« Ni contestation stérile, ni accompagnement docile »  
mais une rigueur pour un service public exemplaire.**

**A l'ordre du jour un point d'information sur Sauvadet 2 :**

*La lenteur des ministères sociaux à appliquer les dispositions de la loi de 2012 a eu pour conséquence l'ouverture des concours réservés juste avant la fin du dispositif. Cela crée une rupture d'égalité pour les nouveaux éligibles qui n'auront pas de 2° chance.*

**Pour l'UNSA ITEFA c'est inacceptable.**

*Sans parler de la situation des Ingénieurs de Prévention, pour lesquels l'administration n'a pas trouvé de corps d'accueil. Mais est-ce un hasard malheureux ?*

Et pourtant leur expertise risque de se voir de plus en plus indispensable avec la réforme du Code du travail et les incidences sur les problématiques de l'hygiène sécurité.

*Les modalités de préparation des concours réservés nous donnent une fois de plus l'occasion de nous élever contre la main basse faite par l'administration sur le Compte Epargne Temps des Agents.*

La dernière circulaire le confirme, qui limite à 2 (ou 3 pour les catégories C), la prise en charge des préparations des concours .Les agents, qui n'ont pas de prise en charge, peuvent utiliser leur CET, le CPF n'étant utilisé qu'à défaut.

Deux nouveaux décrets viennent d'être publiés au JORF du 12 octobre, concernant pour l'un (N°2017- 1471) un dispositif d'accompagnement des agents publics recrutés en CDD, qui suivront en alternance une préparation aux concours de catégorie A ou B, et pour l'autre (N°2017-1470) le recrutement d'agents de catégorie C par la voie du PACTE.

Si nous nous réjouissons de voir faciliter l'accès à la Fonction Publique à des personnes en situation de fragilité, l'UNSA- Itefa se permet de s'interroger avec scepticisme sur les dispositions que prendra le ministère pour la mise en œuvre de ces décrets.

Avec la réduction drastique des effectifs, comment les agents vont-ils pouvoir assurer un tutorat de qualité ?

**En conclusion, l'UNSA- Itefa continuera à exiger un traitement juste des agents contractuels et refusera toujours qu'ils soient encore plus que les autres les variables d'ajustement dans un contexte où seul le budgétaire et l'économique ont droit de cité !**

*Alors oui il appartient à nos décideurs de suivre ce conseil de Boileau  
« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage:  
Polissez-le sans cesse et le repolissez »*

*Mais surtout n'oubliez pas dans votre copie cette ultime phrase  
« Ajoutez quelquefois, et souvent effacez. »*

Je vous remercie de votre attention